Avis de convocation

La Société **Air Liquide Côte d'Ivoire**, société anonyme au capital de 873.400.000 FCFA, ayant son siège social Z.I., Rue Sylvestre L14, 01 BP 1753 ABIDJAN (République de COTE D'IVOIRE), et enregistrée au registre du commerce et du crédit mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-1962-B-769, a l'honneur de convier ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Mercredi 7 Octobre à 10h00 à la SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CRRAE-UMOA**, à Abidjan (République du Côte d'Ivoire) en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport établi par le Conseil d'administration,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes et conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme du Traité OHADA relatif aux sociétés commerciales,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux administrateurs et au Directeur Général,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement du mandat de deux (2) administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix. Les formulaires de pouvoir sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de AIR LIQUIDE COTE D'IVOIRE.

Les formulaires de pouvoir ainsi que les documents afférents à cette Assemblée Générale Mixte sont tenus à la disposition des Actionnaires à la **BICIBOURSE** (**Avenue Franchet D'Esperay, 2eme étage de l'immeuble BICICI au Plateau - Tél : 20 20 16 68**) et au Siège social de AIR LIQUIDE CÔTE D'IVOIRE sis à **Zone Industrielle Vridi, Rue Sylvestre L14,** 01 BP 1753 ABIDJAN (République de Côte d'Ivoire), durant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée soit du 23 septembre au 7 octobre 2020.

NB : Tout actionnaire doit s'assurer qu'il est bien inscrit sur la liste des actionnaires avant de se présenter à l'Assemblée Générale.

Le présent Communiqué tient lieu de convocation individuelle.

POUR AVIS DE CONVOCATION
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION